

Championnats Départementaux des Jeunes des Hauts-de-Seine
Catégories Benjamins F & G (U14) et Minimes F & G (U16),
qualificatifs au Championnat Île-de-France des Jeunes 2025
&
Championnat des Hauts-de-Seine Catégories Cadets & Juniors F & G (U18-U20)
Dimanche 9 novembre 2025

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule :

Ces tournois mixtes sont organisés par le CSM Puteaux Échecs au nom du Comité Départemental des Échecs des Hauts-de-Seine, **le dimanche 9 novembre 2025**, dans le cadre du règlement des qualifications au Championnat Île-de-France des Jeunes établi par la Ligue Île-de-France des Échecs à partir de la saison 2025-2026, et du Règlement du Championnat de France des Jeunes établi par la FFE le 17 mai 2025.

Ils s'adressent à tous les **jeunes licenciés A de la FFE (nouvelle obligation) dans un club des Hauts-de-Seine (92)**, des catégories, **Benjamins (U14, nés en 2012 ou 2013) et Minimes (U16, nés en 2010 ou 2011)**.

Les sur-classements ne sont pas autorisés sauf exceptions approuvées sur demande des clubs par le Directeur du Plan de Performance Jeunes de la FFE au moins trois semaines avant le début du Championnat (voir article 2.8 du Règlement du Championnat de France des Jeunes).

Les qualifié(e)s d'office au Championnat Île-de-France des Jeunes et au Championnat de France des Jeunes peuvent participer à ce championnat départemental, mais ils/elles sont écarté(e)s pour l'établissement des listes qualificatives.

Les tournois décerneront le titre de champion(ne) départemental (e) de chaque catégorie, au joueur et à la joueuse de chaque catégorie ayant réalisé le meilleur score, et selon les modalités de l'Article 2.4.

En plus, il est organisé **le dimanche 9 novembre un tournoi mixte pour les catégories U18-U20 (Cadets et Juniors, nés en 2009, 2008, 2007 et 2006)** selon les mêmes règles que celles décrites ci-après, mais ce tournoi n'est pas qualificatif au Championnat Île-de-France des Jeunes (article 2.2).

Ces tournois sont homologués pour le classement rapide par la FIDE et la FFE, sous les numéros 69252 (U14), 69253 (U16) et 69254 (U18-20).

Article 1 : Déroulement du tournoi.

1.1) Inscriptions

Les inscriptions se font en remplissant le bulletin d'inscription sur le site du CSM Puteaux Echecs : https://www.puteaux-echecs.fr/?page_id=7576

Tarif : 10 € jusqu'au 31 octobre, 12 € à partir du 1er novembre ; règlement par carte bancaire via l'application Billetweb à partir du site du bulletin d'inscription sur le site du CSM Puteaux Echecs. Pour paiement par virement ou par chèque, contacter Bruno Leduc, bfleduc@orange.fr.

Le nombre de joueurs est limité à 160 pour l'ensemble des 3 tournois.

Clôture des inscriptions le vendredi 7 novembre ou dès que la limite de 160 joueurs est atteinte.

Inscription validée à la réception du paiement.

Aucune inscription et aucune prise de licence sur place.

1.2) Lieu des rencontres

Palais des Sports de Puteaux (2^{ème} étage) – Île de Puteaux – 2, allée Georges Hassoux - 92800 Puteaux

1.3) Nombre de rondes, cadence, horaires :

Cadence Fischer de **25 minutes + 10 secondes par coup**, en **7 rondes** au **système suisse**.

à partir de 8 h 30 : accueil des participants, pointage obligatoire avant 9 h 00.

Les joueurs n'ayant pas pointé ne seront pas appariés pour la 1ère ronde.

Horaires des rondes : Les parties se joueront aux heures suivantes :

Ronde 1 à 9 h 10

Ronde 2 à 10 h 30

Ronde 3 à 11 h 50

Ronde 4 à 13 h 30

Ronde 5 à 14 h 50

Ronde 6 à 16 h 10

Ronde 7 à 17 h 30

Remise des Prix vers 19 h 00.

1.3) Règles du jeu :

Les règles de jeu sont celles de la FIDE (janvier 2023), notamment l'Annexe A concernant le jeu rapide et l'Article A5 s'appliquent (pas de supervision).

1. **Le point du règlement suivant sera appliqué**

Un coup illégal est achevé quand la pendule de l'adversaire a été déclenchée. L'adversaire est alors autorisé à réclamer que le joueur a achevé un coup illégal. En conformité avec l'article 7.5.5, l'arbitre accordera **1 minute de temps supplémentaire** à l'adversaire d'un joueur ayant commis un coup illégal achevé. **Deux coups illégaux achevés entraînent la perte de la partie**, sauf cas particuliers (article 7.5.5 des Règles du jeu d'échecs).

2. La **chute du drapeau est annoncée par l'arbitre**, comme prévu dans le règlement.

3. **Les appareils électroniques (téléphones, tablettes, montres connectées...) doivent être éteints et rangés dans une poche.** Dans le cas contraire, la partie sera déclarée perdue. Toute sonnerie de portable d'un joueur sera pénalisée par la perte de la partie.

4. Pour l'article 6.7.1, le **délai de forfait est de 15 minutes**.

Article 2 : Catégories et Appariements

2.1) Appariements :

Appariements au système suisse, assisté par ordinateur (Programme PAPI de la FFE), si l'effectif est suffisant. Appariements en toutes rondes, voire en toutes rondes Aller-Retour, en cas d'effectifs insuffisants.

Pour les joueurs disposant d'un Elo FIDE, le classement pris en compte sera l'Elo Rapide FIDE, où à défaut l'Elo standard FIDE. Pour les joueurs ne disposant pas d'un Elo FIDE, le classement Elo Rapide FFE sera pris en compte. Les joueurs n'ayant pas de classement Elo Rapide (FIDE ou National) recevront un Elo Rapide estimé en fonction de leur catégorie d'âge (Minimes, Cadets et Juniors : 1199, Benjamins et Pupilles : 999).

2.2) Nombre de places qualificatives au 2^e niveau :

Pour chaque catégorie d'âge est organisé un **tournoi mixte**.

Le quota calculé de places qualificatives pour chaque catégorie d'âge est déterminé par la Ligue Île-de-France. Les qualifiés d'office (voir article 2.3) ne sont pas comptabilisés dans le nombre de places qualificatives.

Pour cette saison ces quotas calculés pour les licenciés des Hauts-de-Seine pour chaque tournoi mixte sont les suivants :

Catégorie	U14	U16
Quota calculé de qualifiés	26	20

Le Quota Calculé ne définit pas le nombre de joueurs qualifiés.

Le Quota Final dépend du nombre de joueurs qui, dans le Quota Calculé, réalisent au moins la moitié des points possibles plus ½ point (soit 4 points pour un tournoi qualificatif à 7 rondes).

La liste des qualifiés dans chaque catégorie doit comprendre au moins 3 garçons et 3 filles. Il sera procédé à des repêchages si ces quotités minimales ne sont pas atteintes, sous réserve d'un score minimum d'1 pt sur l'échiquier.

Il sera procédé à des repêchages dans l'ordre du classement du tournoi départemental concerné dès qu'un qualifié ou une qualifiée indique qu'il ou elle ne s'inscrira pas au Championnat IDF Jeunes.

Les places qualificatives issues des résultats des tournois départementaux sont perdues si la joueuse ou le joueur qualifié ne s'est **pas inscrit 21 jours avant le début du Championnat IDF Jeunes** : les départements procèdent alors également à des repêchages.

Ceci implique que les joueuses et joueurs ayant marqué moins de la moitié des points plus ½ point au tournoi départemental qualificatif auquel ils ont participé, peuvent être repêchés, qu'il s'agisse du repêchage mixité, ou du repêchage pour absence.

2.3) Qualifiés d'office :

Sont Qualifiés d'office pour les Championnats d'Île de France des Jeunes :

- Les jeunes changeant de catégorie ayant obtenu un score minimal de 5.5/9 dans le Championnat de France précédent.
- Les jeunes ne changeant pas de catégorie ayant obtenu un score minimal de 5/9 dans le Championnat de France précédent.
- Les champions et championnes de la Ligue IDF en titre.
- Les jeunes atteignant un Elo en cadence standard minimum en juillet ou août de la saison précédente ou en septembre de la saison en cours :
 - 1900 pour les U16, 1700 pour les U16F
 - 1800 pour les U14, 1650 pour les U14F

Une liste des qualifiés d'office sera disponible sur le site de la Ligue IDF des échecs.

2.4) Classement individuel :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de partie (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

2.5) Départage des ex æquo pour l'attribution des places qualificatives et des titres :

Le départage des ex æquo que cela soit pour l'attribution des titres de « champion » et « championne » des Hauts-de-Seine dans sa catégorie d'âge ou l'établissement du classement général de chaque tournoi est le suivant :

- 1. au Buchholz tronqué**
- 2. au Buchholz**
- 3. à la Performance**

en cas d'égalité après le 3^e départage, les joueurs / joueuses seront classés par ordre d'âge croissant.

Par exception au paragraphe ci-dessus, en cas d'égalité entre 2 participant(e)s avec le score maximal (7/7), le titre de Champion(ne) d'une catégorie sera attribué à l'issue d'un match de départage en 2 parties de Blitz 5 minutes + 3 secondes par coup avec couleurs inversées. Si l'égalité persiste les règles de départage ci-dessus énoncées s'appliqueront.

2.6) Forfaits :

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié pour la ronde suivante. Deux forfaits, consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 3 : Comportement et fin de partie.

Les joueurs s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs.

Les joueurs s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition par l'organisateur.

La pendule ne doit pas changer de place, et l'échiquier ne change pas d'orientation, sans l'accord de l'arbitre.

À l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient communiquer le résultat à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs, en cas de nullité), range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule.

Toute réclamation motivée quant au résultat d'une partie doit être faite le plus rapidement possible, et en tout cas avant la fin de la ronde suivante.

Article 4 : Les spectateurs.

Les spectateurs doivent rester à l'extérieur de la zone de jeu (grande salle). L'aire de jeu comprend la zone de jeu, les toilettes, l'espace buvette, les espaces accompagnateurs.

Le joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, les joueurs ne peuvent quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Sont considérés comme spectateurs : les parents, les accompagnateurs, les entraîneurs et les joueurs ayant terminé leur partie.

Par ailleurs, il est interdit de manger ou de boire dans la zone de jeu.

Il est également bien entendu interdit de fumer dans toute l'aire de jeu.

Des photos des participants pourront être prises lors de ce tournoi. Sauf mention contraire stipulée à l'avance par écrit des représentants légaux des participants à l'organisateur, ceux-ci acceptent que les joueurs et les accompagnateurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur les sites internet du club organisateur, du comité départemental d'échecs du 92, de la Ligue IDF et de la FFE.

Article 5 : Dispositions Sécuritaires.

Le CSM Puteaux Échecs met en œuvre les meilleures conditions pour garantir la sécurité de la manifestation.

Les joueurs et spectateurs doivent respecter les consignes sanitaires et de sécurité définies par l'Etat, la Préfecture des Hauts-de-Seine et la Ville de Puteaux, ainsi que celles de la Fédération Française des Echecs.

Article 6 : Arbitrage.

Arbitre Principal : **Bruno LEDUC (AFO2)**

Arbitres Assistants :

Toute réclamation concernant une ronde doit être formulée avant le début de la ronde suivante. L'Arbitre Principal statuera sur la réclamation aussitôt que possible.

Article 7 : Conclusion

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur, sous peine d'exclusion immédiate et sans appel.

L'arbitre principal,
Bruno LEDUC
Arbitre Fédéral Open 2

L'Organisateur,
Christian Vadot,
Président du CSM Puteaux Échecs